

La demande d'audition fait polémique

La convocation en gendarmerie comme témoin d'un juriste de l'environnement après un reportage crée la polémique dans le milieu de la défense de la nature.

Pierre Vignaud

pierre.vignaud@centrefrance.com

C'est une convocation en justice qui passe mal dans le monde de la défense de l'environnement. En janvier, Antoine Gatet, juriste de France nature environnement et porte-parole de Sources et rivières du Limousin, participait à un reportage de France 3 Limousin, concernant un projet polémique de tomates sous serres à Rosiers-d'Égletons. Projet qui posait notamment la question de la préservation de zones humides.

Une « violation de domicile »

Lors d'un entretien, le juriste a répondu à des questions sur une zone qui pourrait appartenir aux propriétaires des serres, qui ont signalé les faits à la gendarmerie. « Il s'agissait seulement pour nous de rappeler à la bienséance, qu'il était sur



ANTOINE GATET. Le juriste spécialisé dans la défense de l'environnement a reçu une convocation comme témoin dans une affaire de « violation de domicile ». PHOTO D'ARCHIVES

un terrain d'agriculteur et qu'il devait demander une permission pour cela. On n'a pas porté plainte et nous n'étions pas dans cette démarche », nous explique Geoffrey Goutoule, exploitant associé des serres à tomates, touché en 2019 par un incendie criminel. Un fait divers qui a engendré une sur-réaction des autorités ?

Toujours est-il que le juriste a reçu fin mai une

convocation en gendarmerie pour « violation de domicile ». « C'est ubuesque, s'offusque Antoine Gatet. Nous avons des dizaines de dossiers en attente sur de vrais sujets. On travaille avec les magistrats sur ces questions d'environnement et à la demande du Parquet, on veut m'entendre pour une affaire qui pénalement ne tient pas. Faire un lien en-

tre ce qu'il s'est passé et notre association nous sahit. »

Du côté de France 3 Limousin, on tombe également des nues. « Ce reportage s'est bien passé. Nous avons rencontré les propriétaires des serres puis Antoine Gatet. Avec le juriste, nous avons pris toutes les précautions », explique Jean-Sébastien Tingaud, journaliste de France 3 Limousin qui a

réalisé le reportage. « Pourquoi n'avons-nous pas été convoqués ? Si c'est un coup de pression sur Antoine Gatet, cela m'interroge sur le plan journalistique. Comment trouver des témoins, si ces derniers reçoivent des pressions par la suite, cela va rendre notre travail compliqué », ajoute le journaliste télé.

Les associations en colère

Car derrière cette affaire, les associations environnementales suspectent une action plus ou moins masquée de la cellule Demeter. Cette cellule de gendarmerie a été créée en 2019 pour « recueillir du renseignement dans le monde agricole » et « mieux connaître les groupes extrémistes à l'origine des atteintes et de pouvoir prévenir leurs actions », selon les termes du ministre de l'Intérieur.

« La nouvelle règle semble donc simple : vous critiquez publiquement un projet agro-industriel sensible ? La procureure de Tulle et la gendarmerie d'Égletons ouvrent une enquête ! Peu importe que

le dossier ne puisse pas aller plus loin », a dénoncé l'association Sources et rivières du Limousin. Le groupe Europe écologie-Les Verts de la région nouvelle Aquitaine a exprimé de son côté « sa très vive inquiétude face aux dérives antidémocratiques et aux tentatives de censurer les militants de défense de l'environnement ».

D'autres associations ont déploré une réaction disproportionnée du Parquet.

« Personne n'est au-dessus des lois »

« Réaction disproportionnée », c'est aussi le terme employé par le Parquet. « On nous a signalé une infraction, notre devoir est de vérifier si elle est constituée ou non. Monsieur Gatet est convoqué en tant que témoin, non comme mis en cause. Tout citoyen, excepté le Président de la République, peut être convoqué comme témoin. Les membres d'une association ne sont pas au-dessus des lois », a souligné la procureure de la République de Tulle Agnès Auboïn, qui n'en dira pas plus sur le rôle de la cellule Demeter dans cette affaire. ■